



C O M P T E – R E N D U

**Réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Lac Léman » du 23 mai 2018
A Chens-sur-Léman**

Etaient présents :

M. FILLON, Maire d'Excenevex
M. DEPROYART, Adjoint au Maire de Chens sur Léman
Mme DESTRIGNEVILLE, service environnement de Thonon les Bains
M. DETRAZ, Conseiller commune de Margencel
M. MOUTTON, Conseiller commune d'Anthy s/ Léman,
Mme RAPIN, Adjointe Sciez
M. BIROT, LPO 74
M. ADAM, LPO 74
M. MOREL, DDT 74
M. GEORGE, DDT 74
M. RAYMOND, Agence Française pour la Biodiversité (AFB)
Mme. BELMONT, Association Baie de Sciez Environnement
M. MATHIEU, Fédération des Chasseurs 74
Mme BRETON, ASTERS
M. DELIHU, Vice-Président de l'Association Littoral Action Commune
M. ORIEZ, CIPEL

Etaient excusés :

M. DESLANDES, Conservatoire du littoral
M. CLASQUIN, Conservatoire du littoral
Mme GUYON, Sous-Préfet de Thonon les Bains
Mme FABRE, Département de la Haute-Savoie
Mme FEL, Département de la Haute-Savoie
Mme MORIAUD, Maire de Chens sur Léman
M. DELOMIER, Agence de l'Eau RMC
M. KUNG, Maire d'Yvoire
M. CROLA, Président de la Fédération de pêche 74

Assistaient également :

Mme GLEIZE et Mme SAHUC, Thonon Agglomération

Ordre du jour :

1. Présentation des actions réalisées depuis 2016
2. Désignation de la structure porteuse pour la mise en œuvre du DOCOB
3. Désignation du Président du COPIL Natura 2000 « Lac Léman »
4. Présentation du programme d'actions de 2018
5. Questions diverses

1. Présentation des actions réalisées depuis 2016

Depuis 2016, les sites Natura 2000 du territoire et plus largement du département de la Haute-Savoie ne pouvaient plus bénéficier de subventions de l'Europe pour la réalisation de travaux de gestion suite à des changements organisationnels pour le chef de file des financements européens (Région Rhône Alpes Auvergne).

Cependant, l'Etat (DDT 74) a toujours maintenu ses aides sur des actions liées à l'animation des sites Natura 2000 soit :

- **Une étude de connaissance sur les chiroptères** en 2017 au domaine de Ripaille à Thonon les Bains. Celle-ci a permis de mettre en avant la présence de 15 espèces (soit la moitié des espèces du département).
- La réalisation de **panneaux d'information en cours de finition sur 3 sites** (Chens sur Léman, plage d'Excenevex et domaine de Guidou).
- Le temps de travail du chargé de mission.

Certaines opérations comme la **revitalisation des milieux littoraux sur la rive de Chens** dans la baie de Tougues ont été financées par le Canton de Genève et l'Agence de l'eau. Les premiers travaux d'entretien des ouvrages en enrochement ont été réalisés avec l'aide de l'association LAC pour supprimer la végétation spontanée.

Le **site de la Littorelle de Messery** étant d'importance, les travaux d'entretien du site sont conduits par ASTERS chaque année avec ses moyens humains et financiers.

Un travail a également été mené avec la DDT 74 pour la mise en place d'un **arrêté de protection de biotope (APPB) sur le site lacustre de Chens**. Celui-ci a été pris dernièrement avec notamment une interdiction de baignade, de navigation (interdictions reprises du récent règlement particulier de navigation du lac Léman, ci-dessous) et interdiction de pêche pour l'ensemble du site.

3.3 - Zone de protection de la végétation lacustre émergée

3.3.1- Zone de protection rapprochée de la végétation lacustre émergée

Il est institué des zones de protection rapprochées de la végétation lacustre émergée figurant au schéma directeur et s'étendant jusqu'à une distance de 50 m à compter du front de la végétation.

Dans ces zones de protection rapprochées de la végétation lacustre émergée, toute navigation est interdite, à l'exclusion de la desserte des pontons, des mises à l'eau et des mouillages régulièrement autorisés qui s'effectuera exclusivement perpendiculairement à la rive.

En outre, la baignade et la pratique de la plongée subaquatique sont interdites.

Extrait de l'arrêté préfectoral du 23 juin 2015 relatif au règlement particulier de navigation sur le lac Léman.

Ce classement va permettre de préserver le site qui se voyait plus fréquenté suite aux travaux sur la rive.

2. Désignation de la structure porteuse pour la mise en œuvre du DOCOB

Les compétences du SYMASOL ont été reprises par Thonon Agglomération. A l'issue de ces changements administratifs, une désignation officielle de l'agglomération doit être faite. Celle-ci est acceptée à l'unanimité par les membres du comité de pilotage présents.

3. Désignation du Président du COPIL Natura 2000 « Lac Léman »

Monsieur FILLON, maire d'Excenevex était le Président du présent COPIL Natura 2000 « Lac Léman » jusqu'à aujourd'hui. Sa candidature est présentée pour cette nouvelle désignation sachant que la durée de la Présidence est de 5 ans. Elle a été acceptée à l'unanimité par les membres du COPIL.

4. Programme d'actions 2018

En ce qui concerne les actions de communication :

- Une plaquette est en projet avec une charte graphique commune pour les sites Natura 2000 du département. Cette charte a été travaillée par la DDT 74 à partir d'un réseau de gestionnaires des sites Natura 2000.
- Un projet d'observatoire ornithologique sur la rive de Chens qui bénéficie de financements suisses. Dans un premier temps, des discussions doivent être menées avec la commune de Chens sur Léman quant au stationnement et accès limité au site.

Une action d'approfondissement des connaissances sur la fréquentation des oiseaux d'eau a été confiée à la LPO 74.

Par rapport aux travaux de gestion prévus sur les différents secteurs du site Natura 2000 « lac Léman », une aide de l'Etat a été attribuée pour une période de 5 ans.

Dans ce sens, Thonon Agglomération prend en charge pour la période de 2018-2022 :

- les travaux au Domaine de Guidou pour lutter contre les invasives et maintenir les milieux ouverts
- les travaux d'entretien du site de Messery. La compétition entre la roselière et la littorale sur ce secteur doit être gérée dans la mesure du possible suite à l'importance de ce site à l'échelle du lac.
- Les travaux de restauration sur le secteur de la Sablonnière. Des discussions étant en cours entre le Conservatoire et le propriétaire actuel, les travaux de 2018 pourraient être reportés.

3. Questions diverses

Financement de l'Europe à travers la Région

Des interrogations ont été dégagées quant aux futurs financements européens que pourrait apporter la Région. Aujourd'hui, les subventions Natura 2000 pour les travaux sont à 100% en provenance de l'Etat mais diviser par deux puisque l'Europe devait contribuer pour 50% également.

Les outils informatiques ne sont toujours pas existants pour la délivrance de ces subventions européennes au niveau de la région et la programmation 2015-2019 touche à sa fin.

Quads sur la plage d'Excenevex

Il a été évoqué la présence dernièrement de Quads sur la plage d'Excenevex. Quelles sont les interdictions existantes ?

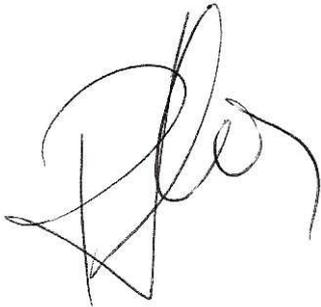
M. FILLON indique que la police est sur cette affaire. La fréquentation des quads est très exceptionnelle. La circulation des véhicules à moteur sur ce domaine public est interdite par le code de l'environnement. Il n'y a pas de signalisation (panneaux d'interdiction) suite au caractère rare de ces incidents.

Secteur des Léchères

Il n'y a pas d'actions de gestion particulières sur le vallon des Léchères en dehors de la création d'îlots de sénescence. Après une visite sur site avec l'ONF en 2014, il existerait quelques arbres à conserver dans cet objectif sur des parcelles du Conservatoire du littoral.

Pour ce qui est des autres actions réalisées sur les Léchères, Thonon Agglomération prévoit des travaux en 2018 sur la suppression d'un ouvrage de franchissement pour la Truite fario qui est présente dans ce cours d'eau.

**Le Président du Comité de pilotage,
M. FILLON**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Fillon', written in a cursive style.